

LEADERLEASE

Société anonyme au capital de 2.921.501,20 euros

Siège social : HERICOURT (70400)

11, rue du 47ème Régiment d'Artillerie

430.319.855 RCS VESOUL

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

I. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU SOUS-GROUPE LEADERLEASE	2
II. ACTIVITÉ DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ.....	2
III. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS.....	3
IV. SITUATION DU GROUPE ET EVOLUTION PREVISIBLE	10
V. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.....	10
VI. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE	12
VII. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	12
VIII. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE DES COMPTES ANNUELS	12
AUTRES INFORMATIONS	12
IX - ACTIVITÉ DE LA SOCIETE.....	13
X - PRÉSENTATION DES COMPTES.....	14
XI - PERSPECTIVES D'AVENIR.....	17
XII - AUTRES INFORMATIONS	17

I. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU SOUS-GROUPE LEADERLEASE

Bien que le sous-groupe LEADERLEASE n'atteigne pas les seuils prévus à l'article R.233-16 du Code de commerce, à savoir :

- total du bilan : 15 millions d'euros,
- montant net du chiffre d'affaires : 30 millions d'euros,
- effectif moyen : 250 salariés,

Il établit des comptes consolidés pour répondre aux obligations liées à sa prochaine cotation sur Alternext. Le périmètre et les méthodes de consolidation, retenus en fonction des critères d'usage, suivant que les filiales sont soit sous contrôle exclusif, soit sous contrôle conjoint, soit sous influence notable, sont les suivants :

société mère consolidante		critères de consolidation			
		contrôle exclusif		intégration globale	
		contrôle conjoint		intégration proportionnelle	
		influence notable		mise en équivalence	
LEADERLEASE SA					
<i>LEADERLEASE SA détient</i>	29,06%	LEADERLEASE			
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,99%	SCI HALL 7	intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,99%	SCI HALL 8	intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,99%	SCI HALL 9	intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,99%	SCI LA CLAICHIERE	intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,99%	SCI DES GRANDS VERGERS	intégration globale

LEADERLEASE – Société mère

Société ayant pour objet :

- Le portage locatif, auprès des clients du Groupe, des véhicules construits par GAUSSIN.
- La gestion d'un parc foncier détenu par ses filiales **SCI Hall 7, SCI Hall 8, SCI Hall 9bis, SCI Grands Vergers** et la détention de participation dans la **SCI La Claichière** qui ne possède plus d'actifs fonciers. Ce parc contient les bâtiments industriels occupés par GAUSSIN SA et EVENT à Héricourt, ainsi qu'un terrain destiné à accueillir le nouveau centre de démonstration sis « aux Guinottes ».

II. ACTIVITÉ DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Activité commerciale

L'activité du sous-groupe LEADERLEASE a porté en 2016 sur la gestion du parc immobilier loué aux sociétés du groupe GAUSSIN.

III. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Méthode de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, l'information comparative est donnée au titre du bilan et du compte de résultat consolidé aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.

Compte de résultat consolidé		
Données en K€	31/12/2016	31/12/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	934	921
Autres produits d'exploitation	34	71
Produits d'exploitation	968	992
Achats consommés et autres charges externes	(1 183)	(678)
Impôts et taxes	(156)	(70)
Charges de personnel	(278)	(217)
Autres charges d'exploitation	(37)	(29)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(608)	(410)
Charges d'exploitation	(2 263)	(1 404)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 295)	(412)
RESULTAT FINANCIER	(85)	(135)
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	(1 381)	(547)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(33)	()
Impôt sur les résultats	(115)	()
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	(1 528)	(547)
Quote-part dans les résultats sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements / Reprises des écarts d'acquisition		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(1 528)	(547)
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(1 529)	(547)
Résultat net de base par action (en euros)	-0,10	-0,04
Résultat net dilué par action (en euros)	-0,10	-0,04

→ **produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation consolidés, constitués du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation, se sont élevés à 968 K€ contre 992 K€ au 31 décembre 2015.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 934 K€ contre 921 K€ au 31 décembre 2015.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 34K€ au 31 décembre 2015 contre 71 K€ au 31 décembre 2015.

→ **activité produite**

L'activité produite est constituée par la somme du chiffre d'affaires réalisé soit 934 K€ et de la production immobilisée, soit 0 K€. Ces deux éléments représentent un total de 934 K€ au titre de 2016 hors transfert de charges et reprises de provision.

→ **charges d'exploitation - coûts de production**

Les coûts de production sont représentés par les achats consommés entrant dans la production industrielle. Ce sont les achats de matières premières, pièces primaires, et les variations de stocks de pièces détachées. Au 31 décembre 2016, ces coûts s'élèvent à 0 K€.

→ **marge opérationnelle**

La marge opérationnelle est constituée par la différence entre l'activité produite et les coûts liés à la fabrication. Elle s'élève à 934 K€.

→ **autres achats et charges externes**

Les achats et charges externes s'élèvent à 1 183 K€ en 2016.

Données en K€	31/12/2016	31/12/2015
Achats non stockés de matières et fournitures	(49)	(55)
Achat matières premières, fournitures & autres approv.		(30)
Locations	(927)	(407)
Entretien	(16)	(3)
Primes d'assurances	(15)	(17)
Personnel détaché et interimaire	(82)	(75)
Autres charges externes	(93)	(92)
Achats et variations de stocks	(1 183)	(678)

En 2016, le poste « location » comprend la sous-location des POWER-PACKS à la société Monte-Malo, à hauteur de 924 k€.

→ **masse salariale**

La masse salariale s'est élevée à 213K€ au 31 décembre 2016 contre 174 K€ au 31 décembre 2015. Il n'y a eu aucune nouvelle embauche sur 2016.

→ **Impôts et taxes**

Les impôts et taxes se sont élevés à 156 K€ contre 70 K€ au 31 décembre 2015. Cette augmentation est due au redressement suite au contrôle fiscal.

→ **dotation aux amortissements**

Les dotations aux amortissements s'élevaient à 608 K€ au 31 décembre 2016 contre 409 K€ au 31 décembre 2015.

→ **résultat financier**

Le résultat financier est déficitaire de – 85 K€ et se compose essentiellement d'intérêts financiers sur les avances de comptes courants

→ **résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de 2016 s'élève à -33 K€, contre un résultat exceptionnel de 0 K€ en 2015.

→ **résultat net part du groupe**

Après intégration des résultats financiers et exceptionnels, il en découle un résultat net d'ensemble consolidé déficitaire de – 1 528 K€ au 31 décembre 2016 contre un résultat déficitaire de -547 K€ au 31 décembre 2015.

Compte tenu du périmètre de consolidation, le résultat net part du groupe est identique au résultat de l'ensemble consolidé.

Bilan consolidé

Données en K€	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
Ecarts d'acquisition		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	4 917	5 234
Immobilisations financières	9	17
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	4 926	5 252
Stocks et encours	58	135
Clients et comptes rattachés		67
Autres créances et comptes de régularisation	74	461
Actifs d'impôts différés		115
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 543	999
Actif circulant	1 675	1 777
TOTAL ACTIF	6 601	7 029
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	2 922	2 922
Primes d'émission	2 710	2 711
Autres réserves	(1 890)	(1 343)
Résultat de l'exercice	(1 529)	(547)
Capitaux propres part du groupe	2 214	3 743
Interêts minoritaires	1	1
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	16	
Emprunts et dettes financières	4 056	2 241
Fournisseurs et comptes rattachés	215	960
Autres dettes et comptes de régularisation	99	84
Dettes	4 370	3 286
TOTAL PASSIF	6 601	7 029

→ **actif immobilisé**

Les immobilisations corporelles ont diminuées de 317 K€.

→ **actif circulant – stocks et travaux en-cours**

Les stocks comprennent uniquement un bien foncier pour 250 K€, partiellement déprécié à hauteur de 192 K€ (115 K€ au 31/12/15).

→ **actif circulant – créances clients**

La valeur brute du poste « clients et comptes rattachés était de 66K€ au 31/12/2015. Ce poste n'était pas déprécié.

→ **autres créances et comptes de régularisation**

Ce poste s'élève à 74K€ au 31 décembre 2016. Il correspond à des créances fiscales (TVA) pour 38 K€, des comptes courants à hauteur de 32 K€ ainsi que des charges constatées d'avance pour 3 K€.

→ **actif circulant – impôt différé**

Le montant des impôts différés comptabilisés à l'actif est de 115 K€, comme au 31 décembre 2016. Aucun impôts différé supplémentaire n'a été comptabilisé sur 2016.

→ **actif circulant – disponibilités**

Au 31 décembre 2016, les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 1 543 K€ contre 999 K€ au 31 décembre 2015.

→ **passif – capitaux propres**

Le montant cumulé des capitaux propres (part du groupe) s'élève à 2 214 K€ au 31 décembre 2016 par rapport à 3.742 K€ au 31 décembre 2015. Cette variation s'explique par :

- Résultat de l'exercice : - 1 529 K€

→ **passif – provisions pour risques et charges**

Le montant des provisions pour risques et charges s'élève à 16 K€ pour couvrir un risque fiscal, contre 0K€ au 31 décembre 2015.

→ **passif – emprunts et dettes et assimilés**

Au 31 décembre 2016, les emprunts et dettes financières, soit 4 056 K€, sont constitués par :

- Les soldes des emprunts souscrits par les SCI HALL 7, SCI HALL 8 et SCI HALL 9bis pour le financement de leurs acquisitions foncières pour un montant de 921 K€.
- Les dépôts et cautionnements reçus pour 138 K€,
- Les soldes des comptes courants à hauteur de 2.997 K€.

→ **passif – dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 215 K€ au 31 décembre 2016

passif – autres dettes et comptes de régularisation

Ce poste s'élève à 99 K€ au 31 décembre 2016 contre 84 K€ au 31 décembre 2015. Ce poste intègre des jetons de présence à payer pour 18K€.

Flux de trésorerie consolidés

Données en K€	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net de l'ensemble consolidé de la période	(1 528)	(547)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	528	356
Variation des impôts différés	115	
Plus ou moins values de cession	17	
Marge brute d'autofinancement	(869)	(191)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(196)	2 688
<i>Comprend les variations suivantes :</i>		
- Stocks	77	54
- Créances clients	66	215
- Fournisseurs	(745)	547
- Autres créances / autres dettes	405	1 872
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 065)	2 497
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(276)	(2 702)
Variation des dettes sur immobilisations	(4)	36
Variation des immobilisations financières	9	13
Cession d'immobilisations	65	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(206)	(2 653)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		375
Remboursements d'emprunts bancaires	(306)	(291)
Variation des autres dettes financières	2 121	861
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 815	945
Incidences des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie	544	789
Trésorerie d'ouverture	999	210
Trésorerie de clôture	1 543	999

→ Flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux de trésorerie générés par l'activité, comparés entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015 sont consommateurs de trésorerie pour 1 065 K€.

La variation du BFR liée à l'activité est consommateur de trésorerie pour 196 K€

→ **Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement**

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont consommateurs de trésorerie pour 206 K€.

→ **Flux de trésorerie liés aux opérations de financement**

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont apporteurs de trésorerie pour 1 815 K€

Le remboursement des emprunts s'élève à 306 K€.

IV. SITUATION DU GROUPE ET EVOLUTION PREVISIBLE

Le groupe LEADERLEASE dispose au 31 décembre 2016 d'un carnet de commandes fermes de plus de 34.5 millions d'euros calculés sur les loyers à percevoir sur 5 ans.

Le carnet de commandes fermes se décompose entre les activités :

MTO : 0 M€

PORTUAIRE : 34,5 M€

V. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

1. Suivi du risque de liquidité

Le rôle de la société LEADERLEASE a été réorienté au cours de l'exercice 2011 par le groupe GAUSSIN afin de confier à LEADERLEASE, auprès des clients de GAUSSIN SA, le portage locatif des véhicules portuaires ATT & POWERPACK, l'objectif étant d'élargir sa clientèle à d'autres clients que ceux du groupe GAUSSIN.

Deux commandes locatives pour un montant de 9 M€ ont d'ores et déjà été signés en juin 2014 pour 30 ATT et 25 ATM.

Spécialiste de la conception d'équipements de manutention exceptionnelle, GAUSSIN conçoit, sous-traite la fabrication, réalise l'assemblage des modules fabriqués dans ses ateliers et commercialise des véhicules innovants pour le déplacement et la manutention de biens lourds et encombrants dans les environnements parmi les plus sévères.

GAUSSIN développe deux activités : la conception et la réalisation d'équipements de manutention « à la demande », le « made to order » (MTO), activité historique, et la conception et la réalisation de véhicules et d'équipements de série, la gamme ATT.

Cette dernière activité propice à la location par LEADERLEASE présente une gamme qui va de la remorque TT (Terminal Trailer) au véhicule complet ATT, équipé d'une motorisation (Powerpack), qui peut tracter plusieurs remorques (AMTS) ou se transformer en véhicule dirigé à distance sans cabine ni conducteur (AIV). Les ATT et AIV sont disponibles en version LIFT, ce qui fait un total de 6 véhicules de la gamme ATT.

Il existe donc un lien de dépendance économique entre LEADERLEASE et sa société mère GAUSSIN.

En octobre 2015, au moment de l'arrêté des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous indiquions que, sur la base d'une situation de trésorerie arrêtée à fin août 2015 s'élevant à 3,6 m€, le groupe n'était pas en capacité de poursuivre les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours de développement et d'honorer son carnet de commandes sans faire appel à de nouveaux financements externes.

Sur l'exercice 2015, le groupe a réalisé des augmentations de capital pour 12,4 M€ sur Gaussin SA (dont 2,5 M€ postérieurement à l'assemblée générale des actionnaires du 30 octobre 2015 ayant approuvé les comptes 2014) et pour 0,4 M€ sur Leaderlease SA. Elle a également obtenu une avance d'un client de 6 M€. Ces ressources ont permis de :

- financer l'activité,
- poursuivre les investissements dans les prototypes,
- financer des coûts liés au retard pris dans le développement des technologies Hydrogènes et électriques, en partenariat avec le CEA, ce retard ayant conduit à décaler les livraisons des commandes de POWER-PACK,
- aménager la piste d'essai qui permettra d'installer un démonstrateur portuaire automatisé, équipé de l'ensemble des éléments physiques et logiciels d'un port,
- prendre une participation complémentaire dans Leaderlease pour 1,2 M€.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie du groupe s'élève désormais à 1.543 K€.

En mars 2016, la société GAUSSIN a réalisé une nouvelle augmentation de capital de 7,5 millions d'euros. La société a aussi encaissé, en avril 2016, 5 millions d'euros sur la vente des 11 Docking station à la société PELINDO.

De plus, lors de l'assemblée Générale extraordinaire de la société Gaussin qui s'est tenue le 15 mars 2016, les actionnaires ont autorisé l'entrée au capital de nouveaux partenaires industriels pour un montant maximal de 50 millions d'euros.

Le 01 juillet 2016, la société GAUSSIN a signé avec Atlas Alpha Yield Fund et Atlas Capital Markets un contrat pour deux émissions réservées, à parts égales, d'un montant total de 10.000.000 € pour 10.000 obligations convertibles en actions auxquelles sont attachées 5.000.000 bons de souscription d'actions («OCABSA »).

L'émission des OCABSA est réalisée par l'utilisation des délégations données par l'Assemblée Générale extraordinaires en date du 28 juin 2016 (17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} résolutions).

L'émission a été souscrite, en quatre tranches, par Atlas Alpha Yield Fund et Atlas Capital Markets comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
--	-----------	-----------	-----------	-----------

Souscripteur :		ACM	ACM	AAYF	AAYF
Montant (€) :		3.000.000	2.000.000	3.000.000	2.000.000
Date de versement		03/08/2016	27/09/2016	17/11/2016	12/01/2017
Nombre d'obligations :		3.000	2.000	3.000	2.000
Nominal de l'obligation (€) :		1.000	1.000	1.000	1.000
Nombre de BSA attachés :		1.500.000	1.000.000	1.500.000	1.000.000

Néanmoins, au cours de l'année 2017, le groupe devra nécessairement faire appel à de nouveaux financements externes afin de poursuivre les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours de développement et de pouvoir honorer son carnet de commande.

Les comptes de la société sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Dans l'éventualité ou de nouveaux financements externes ne seraient pas réalisés avant fin 2018, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inapproprié.

VI. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'activité du groupe ne présente aucun impact au niveau environnemental.

VII. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société ne réalise aucune activité de R&D.

VIII. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE DES COMPTES ANNUELS

Hormis les informations portées dans le présent rapport, il n'existe pas d'autres événements postérieurs significatifs.

AUTRES INFORMATIONS

1. Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés

Conformément aux articles L. 225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucun plan de stock-options. Cependant, il est précisé que l'AGE du 30/10/2015 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

2. Conséquences environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

3. Détention du capital social

La participation de Christophe GAUSSIN, président Directeur Général de la société GAUSSIN SA, au capital de la société est supérieure au seuil des 5% au 31 décembre 2016.

4. Opérations sur les titres du dirigeant

Il n'y a pas eu d'opérations sur les titres du dirigeant.

5. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication des résultats au marché

Pour l'arrêté annuel du 31 décembre 2016, cette information est jugée non significative compte tenu du montant du chiffre d'affaires réalisé.

COMPTES SOCIAUX

IX - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Chiffres clés

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 50 000 euros contre 68.833 euros au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires 2016 comprend 50 000 euros au titre de la location d'un terrain.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 36 750 euros au titre de 2016 contre 135.008 euros pour 2015. Ils intègrent des reprises de provision pour 24 102 euros et des transferts de charges pour 12 641 euros.

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 1 837 346 euros, contre 1.041.489 euros pour l'exercice précédent.

Il en résulte un résultat d'exploitation déficitaire de 1 750 596 euros contre un résultat d'exploitation également déficitaire de 906.481 euros sur l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire de 52 792 euros contre un résultat bénéficiaire de 45.945 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel négatif s'élève à 37 720 euros contre un résultat exceptionnel négatif de 35 euros au 31 décembre 2015.

Le résultat net de l'exercice 2016 est déficitaire de 1 730 523.14 euros, contre un résultat déficitaire de 860.571 euros l'exercice précédent.

Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 4 703 085 euros contre 5.929.184 euros au 31 décembre 2015.

Exposé de l'activité 2016

L'évolution de la stratégie de la société LEADERLEASE a été initiée au cours de l'exercice 2011 par le groupe GAUSSIN afin de confier à LEADERLEASE, auprès des clients de GAUSSIN SA, le portage locatif des véhicules portuaires ATT.

Parallèlement au développement de l'activité de location de véhicules ATT, la société LEADERLEASE gère un parc immobilier industriel pour le groupe GAUSSIN. Toutefois, les biens immobiliers étant la propriété exclusive des SCI détenues à 99,90 % par LEADERLEASE, le chiffre d'affaires issu du locatif immobilier n'apparaît pas dans le chiffre d'affaires de LEADERLEASE.

a. Rappel des SCI détenues à 99,90 % par LEADERLEASE et évolutions foncières

- **SCI HALL 7** agissant en qualité de bailleur de GAUSSIN pour la location des locaux industriels d'Héricourt
- **SCI HALL 8** agissant en qualité de bailleur d'EVENT pour la location des locaux industriels d'Héricourt
- **SCI HALL 9 BIS** agissant en qualité de bailleur de GAUSSIN pour la location des locaux industriels d'Héricourt
- **SCI LA CLAICHIERE** locaux situés à Belfort vendus le 20 décembre 2012
- **SCI GRANDS VERGERS** Terrain situé au-lieu-dit Les Guinnottes à Héricourt

Les résultats synthétiques des SCI se présentent ainsi :

désignation de la SCI	chiffre d'affaires foncier en euros	résultat net en euros (IS)	quote-part fiscale de la participation LEADERLEASE
SCI HALL 7	232 000	76 853	76 776
SCI HALL 8	248 000	92 275	92 182
SCI HALL 9 BIS	204 000	85 319	85 233
SCI LA CLAICHIERE (*)	2 400	-7 639	-7 631
SCI GRANDS VERGERS	200 000	-4 775	-4 769
Totaux	886 400	242 032	241 791

(*) Pour la SCI La Claichière, il s'agit de transferts de charges

b. Activité d'achat-revente et location de biens immobiliers hors Groupe GAUSSIN

De l'activité antérieure achat/revente de biens immobiliers, il reste un stock foncier net après provision s'élevant à 57 500 euros.

La cession de ce bien est prévue dès qu'une opportunité sera constatée.

X - PRÉSENTATION DES COMPTES

Méthode de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation utilisées sont identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

1. Examen du bilan

A l'actif on peut noter les variations suivantes :

valeurs nettes en euros	31-déc-16	31-déc-15	variations
ACTIF IMMOBILISE	1 307 741	1 398 227	-90 486
. Immobilisations incorporelles	0	0	0
. Immobilisations corporelles	1 299 034	1 382 813	-83 779
. Immobilisations financières	8 707	15 414	-6 707
			0
ACTIF CIRCULANT	3 395 344	4 530 957	-1 135 613
. Stocks	57 500	135 000	-77 500
. Avances et acomptes versés	0	0	0
. Créances hors Groupe	35 738	220 232	-184 494
. Créances Groupe	3 288 711	3 570 346	-281 635
. Disponibilités	10 014	600 110	-590 096
. Divers	3 381	5 269	-1 888
			0
Total	4 703 085	5 929 184	-1 226 099

Actif immobilisé

- Les immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition des véhicules pour les mettre à la disposition des clients dans le cadre de contrats de location.

Actif circulant

- La variation des stocks correspond à la dépréciation complémentaire de 77 500 euros du stock foncier.
- Les créances nettes hors groupe correspondent à de la TVA déductible,
- Les créances nettes groupes correspondent à des avances en comptes courants accordées aux sociétés du groupe.

Une provision pour dépréciation des créances groupe est constituée pour un montant de 252.321 euros relative aux avances accordées à la SCI LA CLAICHIERE, sans activité foncière depuis la vente de son bien immobilier en date du 20 décembre 2012.

Au passif, les variations sont les suivantes :

valeurs nettes en euros	31-déc-16	31-déc-15	variations
CAPITAUX PROPRES	2 739 013	4 469 536	-1 730 523
Capital	2 921 501	2 921 501	0
Prime d'émission	2 710 484	2 710 484	0
Autres réserves et report à nouveau	-1 162 449	-301 878	-860 571
Résultat net	-1 730 523	-860 571	-869 952
			0
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	16 209	0	16 209
Provisions pour impôts	16 209	0	16 209
			0
DETTES	1 947 863	1 459 648	488 215
Emprunts et dettes établissements de crédit	14	24	-10
Dettes financières diverses Groupe	1 723 206	450 000	1 273 206
Fournisseurs Groupe	100 010	885 374	-785 364
Fournisseurs et comptes rattachés	78 181	40 389	37 792
Avances clients			0
Autres dettes	46 452	83 861	-37 409
Ecart de conversion passif	0	0	0
Total	4 703 085	5 929 184	-1 226 099

Capitaux propres

- La variation des autres réserves et report à nouveau, soit – 860 571 euros, correspond à l'affectation du résultat déficitaire au 31 décembre 2015 en report à nouveau.

Provisions pour risques et charges

- La provision pour impôt correspond à un risque correspondant au contrôle fiscal.

2. Examen du compte de résultat

valeurs nettes en euros	31-déc-16	31-déc-15	variations
PRODUITS D'EXPLOITATION	86 750	135 008	-48 258
. Chiffre d'affaires	50 000	68 833	1 374 633
. Production stockée	0	0	-2 577 417
. Production immobilisée	0	6 060	
. Reprises sur provisions et transferts de ch.	36 743	60 111	-10 878
. Autres produits	7	4	1 572
CHARGES D'EXPLOITATION	1 837 345	1 041 489	795 856
. Achats	0	30 406	-30 406
. Variation des stocks	0	0	0
. Ch. Externes, Impôts, Masse salariale	1 532 242	825 959	706 283
. Amortissements et provisions	268 270	155 744	112 526
. Autres charges d'exploitation	36 834	29 380	7 454
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 750 595	-906 481	-844 114
RESULTAT FINANCIER	52 792	45 945	6 847
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 697 803	-860 536	-837 267
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-32 720	-35	-32 685
IMPÔT SUR LES BENEFICES	0	0	0
RESULTAT NET	-1 730 523	-860 571	-869 952

Produits d'exploitation

- Le chiffre d'affaires correspond à la location des terrains.
- Les transferts de charges s'élèvent à 12 641 euros et correspondent à la refacturation de la mise à disposition de personnel pour 12 641 euros.

Charges d'exploitation

- Les dotations aux amortissements et provisions, soit 268 270 euros, correspondent:
 - 1 Aux dotations sur les amortissements pour 165 734 euros,
 - 2 A une dépréciation complémentaire des stocks fonciers pour 77 500 euros,
 - 3 A la dépréciation des créances de la SCI LA CLAICHIERE à hauteur de 6 203 euros.
 - 4 A la dépréciation des créances de PSA SINES à hauteur de 18 833 euros.

Résultat financier

- Le résultat financier résulte principalement des événements suivants :
 1. Les intérêts financiers nets perçus sur les avances en comptes courants s'élèvent à 54 586 euros,

2. Les dotations sur provision pour dépréciation des comptes courants nettes des reprises s'élèvent à 1 503 euros.

XI - PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir sont fondées sur un élargissement de l'objet social de la société à la location de véhicules portuaires. La société pourra facturer la location des matériels en 2017, ce qui lui permettra de constater du chiffre d'affaires sur cette activité..

XII - AUTRES INFORMATIONS

Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Participations

Les participations de LEADERLEASE au capital de ses filiales sont les suivantes :

désignation de la SCI	nombre de parts détenues	nombre de parts total	pourcentage de détention
SCI HALL 7	999	1.000	99.90 %
SCI HALL 8	999	1.000	99.90 %
SCI HALL 9 BIS	999	1.000	99.90 %
SCI LA CLAICHIERE	999	1.000	99.90 %
SCI GRANDS VERGERS	999	1.000	99.90 %
SARL I-IMMO	40	1.000	4 %

Situation d'autocontrôle

LEADERLEASE ne détient pas d'actions de la SA GAUSSIN pouvant entraîner une situation d'autocontrôle.

Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés

Conformément aux articles L. 225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucun plan de stock-options étant précisé que la société n'emploie aucun salarié.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucun salarié ne participe au capital social de la Société et qu'aucune action n'est détenue par les salariés dans le cadre d'une gestion collective.

Activité en matière de recherche et de développement

LEADERLEASE ne fait pas de recherche et développement. La société EVENT appartenant au Groupe GAUSSIN est dédiée à la recherche-développement.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la société ne présente aucun impact tant au niveau environnemental, qu'au niveau social.

Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant des dépenses non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du code général des impôts intervenues au cours de l'exercice se sont élevées à 0 € et correspondent à la part non déductible de la location de véhicules de tourisme étant précisé que le montant de ces charges vient en déduction du déficit fiscal reportable. L'impact théorique sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% est de 0 €.

Conventions réglementées

Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Ces conventions portent notamment sur des opérations intervenues directement ou par personne interposée entre la société, son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et celles intervenues entre la société et une entreprise dont le directeur général, l'un des administrateurs est propriétaire, gérant, administrateur ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

- 1. Conventions autorisées par le Conseil d'administration en date du 31 juillet 2008 et 14 avril 2010 portant sur les avances de trésorerie entre les sociétés du groupe**
 - **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
 - **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, MrVolker BERL et Monsieur Damien PERNICENI**
 - **Personne morale concernée (détenue du capital à plus de 10%) : GAUSSIN SA**

Dans sa délibération du 31 juillet 2008, le Conseil d'administration a fixé les conditions d'avances de trésorerie et de rémunération de ces avances pouvant intervenir entre les sociétés du groupe à effet du 1^{er} janvier 2008.

Le groupe s'entend des sociétés GAUSSIN, LEADERLEASE (ex. FONCIERE IMMALOC), EVENT.

Un avenant d'adhésion à cette convention de trésorerie a intégré la société BATTERIE MOBILE.

Les avances de trésorerie sont effectuées par mouvements de comptes courants entre les sociétés du groupe. Les intérêts sont déterminés à la clôture de chaque exercice social.

La rémunération des comptes courants est fixée au taux maximum admis en déduction par l'administration fiscale.

Le taux maximum appliqué pour rémunérer les comptes courants pour l'exercice 2016 est fixé à 2,03 %.

Dans sa même délibération du 31 juillet 2008, le Conseil d'administration a fixé les conditions d'avances de trésorerie et de rémunération de ces avances pouvant intervenir entre les sociétés filiales de LEADERLEASE à effet du 1^{er} janvier 2008.

Les filiales de LEADERLEASE s'entendent des sociétés SCI HALL 7, SCI HALL 8, SCI HALL 9BIS, SCI LA CLAICHIERE, SCI DES GRANDS VERGERS et de toutes sociétés dans lesquelles LEADERLEASE serait amenée à détenir une participation minimum de 10% sous réserve de la conclusion d'un avenant d'adhésion à la convention de trésorerie.

Les conditions d'avances, de rémunération et de taux de rémunération sont identiques à celles conclues pour le groupe (*alinéas 2, 3, 4 et 5 du présent paragraphe*).

Dans sa délibération du 14 avril 2010, le Conseil d'administration a autorisé la société GAUSSIN SA à conclure une convention de cash-pool avec un établissement bancaire afin de niveler quotidiennement sur un compte centralisateur détenu par GAUSSIN SA les soldes de trésorerie de chacune des sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2016, les positions des comptes courants s'établissent comme suit :

en euros	créance - actif	dette - passif
GAUSSIN		1.723.206
SCI LA CLAICHIERE	752.321	
SCI GRANDS VERGERS	2.740.327	
total	3.492.648	1.723.206

La rémunération des avances de trésorerie pour l'exercice 2016 au taux annuel de 2,03% s'établit comme suit :

en euros	charge financière LEADERLEASE	produit financier LEADERLEASE
GAUSSIN SA	1.503	498
SCI HALL 7		
SCI HALL 8		
SCI HALL 9 BIS		
SCI LA CLAICHIERE		6.204
SCI GRANDS VERGERS		47.885
total	1.503	54.587

/////

2. Facturation de « management fees » par GAUSSIN à LEADERLEASE

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**
- **Personne morale concernée (détenue du capital à plus de 10%) : GAUSSIN SA**

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009 inclus, les sociétés GAUSSIN SA, EVENT, BATTERIE MOBILE et LEADERLEASE établissent au 31 décembre de chaque année un état de répartition des coûts assumés par GAUSSIN SA, relatifs aux salariés et personnels extérieurs remplissant des fonctions administratives ou de direction générale, et dont les prestations ont bénéficié aux sociétés précitées. Ces coûts sont résumés sous le terme « management fees ». Les coûts identifiés des personnels concernés sont composés des salaires bruts, charges sociales et frais de mission pour les salariés et des facturations de prestations et frais de mission pour les personnels extérieurs. Au cours de l'exercice 2016, Ces coûts se sont élevés à la somme totale de 82.089 euros, incluant une quote-part de fonction support de 3%. La fonction support regroupe les coûts de structure nécessaires à l'accomplissement de la fonction du salarié travaillant pour plusieurs sociétés du groupe tels les amortissements des installations et équipements mis à la disposition du salarié, la quote-part des loyers des bureaux, les fournitures diverses, énergie, informatique, entretien, et la quote-part d'impôts et taxes. Les coûts identifiés ont été répartis, pour chaque salarié ou personnel extérieur, au prorata du temps consacré par chacun à chaque société du groupe. Les « management fees » sont ainsi répartis comme suit, en euros :

	Montant H.T
EVENT (management fees refacturés)	74.709
GAUSSIN (managements fees conservés en charges)	839.215
LEADERLEASE (management fees refacturés)	82.089
BATTERIE MOBILE (management fees refacturés)	173.432
totaux	1.169.445

3. mise à disposition du terrain sis 11 rue du 47ème Régiment d'Artillerie — 70400 HERICOURT au profit de GAUSSIN SA.

- **Convention autorisée par le conseil d'administration du 2 décembre 2014**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**
- **Personne morale concernée (détenue du capital à plus de 10%) : GAUSSIN SA**

LEADERLEASE est propriétaire d'un terrain couvert d'une dalle de béton situé sis 11 rue du 47^{ème}

Régiment d'Artillerie-70400 HERICOURT et d'une superficie de 21 548 m2.

Gaussin souhaitait utiliser le Terrain afin d'effectuer des essais, des démonstrations avec les véhicules qu'il fabrique.

LEADERLEASE par convention du 2 décembre 2014 a mis à disposition son terrain à GAUSSIN moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 50.000€ H.T.pour une durée d'une année à compter du 01 janvier 2015 et renouvelable par tacite reconduction.

4. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2014 portant sur une licence concédée par GAUSSIN

- **Convention autorisée par le conseil d'administration du 2 octobre 2014**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**
- **Personne morale concernée (détenion du capital à plus de 10%) : GAUSSIN SA**

Dans sa délibération du 2 octobre 2014, le Conseil d'Administration de Gaussin a autorisé la concession d'une Licence exclusive à LEADERLEASE pour la location, la maintenance, et le cas échéant la mise à disposition de personnel, pour l'exploitation de la gamme de véhicules AU et des Power Packs associés ainsi que du véhicule ATM. Cette convention autorisée au cours de l'exercice 2014 n'a pas encore été conclue.

Conventions visées à l'article L.225-39 du code de commerce

Ces conventions portent notamment sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et non soumises aux obligations visées à l'article L.235-38.

Ces conventions dites courantes s'établissent comme suit :

- 1. Souscription de polices d'assurances auprès de la société « ASSURANCES FRANÇOIS »**
 - **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
 - **Administrateurs concernés : Monsieur Martial PERNICENI**

LEADERLEASE a souscrit des polices d'assurances auprès de la société ASSURANCES FRANÇOIS dont le président directeur général est monsieur Martial PERNICENI, administrateur de LEADERLEASE.

Les charges d'assurances relatives à la poursuite des contrats souscrits auprès des ASSURANCES FRANÇOIS s'établissent comme suit pour l'exercice 2016, en euros :

compagnie et type de police	montant annuel
GAN RC entreprise	1.536
ALLIANZ multirisque industrielle	13.513
ALLIANZ automobile	98
total	15.147

Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices

solde fournisseurs au 31 décembre 2016	Total	échu	non échu	30 jours	60 jours	FNP
Paiement de la dette fournisseurs	178.191					
Evolution par dates d'échéance		23.174	0	11.551	1.736	141.730
Pourcentage par rapport à la dette totale		13.12%	0%	6.48%	0.9%	79.5%

solde fournisseurs au 31 décembre 2015	Total	échu	non échu	30 jours	60 jours	FNP
Païement de la dette fournisseurs	925.764					
Evolution par dates d'échéance		792.948	0	4.699	0	128.117
Pourcentage par rapport à la dette totale		86%	0%	0.5%	0%	13.5%

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de constater le résultat distribuable suivant :

poste du bilan	montant en euros
• Résultat de l'exercice	- 1 730 523
• Report à nouveau	-1 162 449
<i>total</i>	-2 892 972

Que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

poste du bilan	montant en euros
• Report à nouveau	- 2 892 972
<i>Total</i>	- 2 892 9729

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

En marge des résolutions portant sur l'approbation des comptes 2016, sociaux et consolidés, il sera soumis à votre approbation un certain nombre de résolutions complémentaires, à savoir :

JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 18 000 € au titre de l'exercice 2017.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous proposons après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, d'approuver lesdites conventions.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous proposerons de donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice.

RENOUVELLEMENT DE DIVERSES DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme les années précédentes, il sera demandé à l'assemblée de voter des résolutions extraordinaires ayant pour objet de renouveler les autorisations et délégations de compétence au conseil d'administration à l'effet :

- d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et ainsi, aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prix maximal d'achat sera de 10 euros

par action soit un montant maximum des fonds à consacrer au rachat d'actions qui serait de 1.000.000 euros.

- de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance;
- à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance.;
- à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier dans la limite de 20% du capital social par an;
- à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes (dans le cadre de la réduction ISF et/ou de l'IRPP) conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce pour un montant nominal total de 2.800.000 € ;
- à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE - FIXATION DU PLAFOND GLOBAL D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nous vous proposons également de permettre au Conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale résultant des délégations ci-dessus. La présente délégation pourra être utilisée dans le délai prévu à l'article R.225-118 du code de commerce.

Par ailleurs, il sera proposé de fixer à 20.000.000 le nombre d'actions maximum susceptibles d'être émises immédiatement ou à terme en vertu des délégations mentionnées dans les résolutions 9 à 12 ; ce plafond s'entendant avant l'éventuelle utilisation de l'autorisation d'augmentation du nombre de titres à émettre ci-avant.

*
* *

Tel est l'objet des résolutions qui vous sont proposées et qui, nous l'espérons, recevront votre approbation.

Le Conseil d'Administration



Annexes :

Etat des délégations en matière d'augmentation de capital ;

Liste des mandats des administrateurs ;

Etat des résultats des 5 derniers exercices.

**DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN VIGUEUR,
CONSENTIES ET/OU UTILISEES DU 30/10/2015 AU 03/04/2017**

DATE DE L'AGE- NATURE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM	DUREE EXPIRANT LE	Utilisation Date / Emission	Solde	Soumission du rapport complémentaire
AGM 30/10/2015					
30/10/2015 – 8ème résolution - Autorisation au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du code de commerce	10% du capital montant de rachat max 1.000.000 €	30/04/2017 CADUQUE PAR AG 28/06/2016			
30/10/2015 – 9ème résolution - Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	Dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois	30/04/2017 CADUQUE PAR AG 28/06/2016			
30/10/2015 – 10ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	2.800.000 € en nominal	30/10/2017 CADUQUE PAR AG 28/06/2016			
30/10/2015 – 11ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	2.800.000 € en nominal	30/10/2017 CADUQUE PAR AG 28/06/2016			
30/10/2015 - 12ème résolution - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	2.800.000 € en nominal	30/04/2017 CADUQUE PAR AG 28/06/2016			
30/10/2015 – 13ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (souscription éligible à la réduction ISF ou IRPP)	2.800.000 € en nominal	30/04/2017 CADUQUE PAR AG 28/06/2016			
30/10/2015 – 14ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	dans la limite de 15% de l'émission initiale (délégations 10 à 13)	30/10/2017			
30/10/2015 – 15ème résolution - Fixation du montant global des délégations conférées au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital	11.200.000 € (nonobstant la faculté d'augmentation du nombre de titres à émettre objet de la résolution n° 14).	Durée des délégations			

DATE DE L'AGE- NATURE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM	DUREE EXPIRANT LE	Utilisation Date / Emission	Solde	Soumission du rapport complémentaire
30/10/2015 – 16ème résolution - délégation de compétence au Conseil d'administration afin de réaliser une attribution d'actions gratuites	le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder le plafond fixé par l'article L.225-197-1 du code de commerce	30/12/2018			
AGM 15/03/2016					
28/06/2016 – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de CIMC Vehicles Group Co	10.000.000 actions	15/09/2017			
28/06/2016 – 3 ^{ème} et 4 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de tous fonds ou entité gérés par CIMC Vehicles Group Co	10.000.000 actions	15/09/2017			
28/06/2016 – 5 ^{ème} et 6 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de TTL - PT Terminal Teluk Lamong	10.000.000 actions	15/09/2017			
28/06/2016 – 7 ^{ème} et 8 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de tous fonds ou entité gérés par TTL - PT Terminal Teluk Lamong	10.000.000 actions	15/09/2017			
28/06/2016 – 9 ^{ème} résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription - Fixation du montant global des délégations à 20.000.000 d'actions	dans la limite de 15% de l'émission initiale	15/09/2017			
AGM 28/06/2016					
28/06/2016 – 7ème résolution - Autorisation au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du code de commerce	10% du capital montant de rachat max 1.000.000 €	28/12/2017			
28/06/2016 – 8ème résolution - Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	Dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois	28/12/2017			
28/06/2016 – 9ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs	50% du capital	28/06/2018			

DATE DE L'AGE- NATURE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM	DUREE EXPIRANT LE	Utilisation Date / Emission	Solde	Soumission du rapport complémentaire
mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription					
28/06/2016 – 10ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	50% du capital	28/06/2018			
28/06/2016 - 11ème résolution - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	20% du capital / an	28/12/2017			
28/06/2016 – 12ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (souscription éligible à la réduction ISF ou IRPP)	2.800.000 € en nominal	28/12/2017			
28/06/2016 – 13ème et 14 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de tous fonds ou entité gérés par Vatel Capital	5.000.000 € en nominal	28/12/2017			
28/06/2016 – 15ème et 16 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de tous fonds ou entité gérés par NEXTSTAGE	5.000.000 € en nominal	28/12/2017			
28/06/2016 – 17ème et 18 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de tous fonds ou entité gérés par ATLAS ALPHA YIELD FUND	5.000.000 € en nominal	28/12/2017			
28/06/2016 – 19ème et 20 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de tous fonds ou entité gérés par ATLAS CAPITAL MARKETS	5.000.000 € en nominal	28/12/2017			

DATE DE L'AGE- NATURE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM	DUREE EXPIRANT LE	Utilisation Date / Emission	Solde	Soumission du rapport complémentaire
28/06/2016 – 21 ^{ème} et 22 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de BEDESCHI SPA	5.000.000 € en nominal	28/12/2017			
28/06/2016 – 23 ^{ème} et 24 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de tous fonds ou entité gérés par BEDESCHI SPA	5.000.000 € en nominal	28/12/2017			
28/06/2016 – 25 ^{ème} et 26 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de GRUPPO GAVIO	5.000.000 € en nominal	28/12/2017			
28/06/2016 – 27 ^{ème} et 28 ^{ème} résolution - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société - Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit de tous fonds ou entité gérés par GRUPPO GAVIO	5.000.000 € en nominal	28/12/2017			
28/06/2016 – 29 ^{ème} résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription - Fixation du montant global des délégations à 20.000.000 d'actions	dans la limite de 15% de l'émission initiale	28/12/2017			

LISTE DES MANDATS SOCIAUX

- Mr Christophe GAUSSIN

Fonction	Nom Société
Président	- GAUSSIN SA (Président directeur général) - LEADERLEASE (Président directeur général) - SAS EVENT (Président) - DOCK-IT
Gérant	- SCI LES ECOLES (Gérant) - SCI FAUBOURG 54 (Gérant) - SARL 3 C CONSTRUCTION (Liquidateur) - SCI DU HALL 7 (Représentant de LEADERLEASE gérante) - SCI DU HALL 8 (Représentant de LEADERLEASE gérante) - SCI DU HALL 9 bis (Représentant de LEADERLEASE gérante) - SCI LA CLAICHIERE (Représentant de LEADERLEASE gérante) - SCI LES GRANDS VERGERS (Représentant de LEADERLEASE gérante)

- Melle Charline CHRETIEN

Fonction	Nom Société
Président	
Administrateur	- LEADERLEASE
Gérant	- VESTA CONCEPT
Représentant permanent	

- Mr Martial PERNICENI

Fonction	Nom Société
Président	- ASSURANCES FRANCOIS SA (Président Directeur Général)
Administrateur	- LEADERLEASE
Gérant	
Représentant permanent	

- M Joël LAFFLY

Fonction	Nom Société
Président	
Administrateur	- LEADERLEASE
Gérant	
Représentant permanent	

- Mr Robert CREEL

Fonction	Nom Société
Président	
Administrateur	- LEADERLEASE
Gérant	
Représentant permanent	

1. Monsieur Volker BERL

Fonction	Nom Société
Président	Néant
Administrateur	Mycell Technologies/OthogenRx/Gaussin SA/Leaderlease SA
Gérant	Mycell Technologies
Représentant permanent	Néant

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

nature des indications	n-4	n-3	n-2	n-1	n
	2012	2013	2014	2015	2016
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social (euros)	2 846 501	2 846 501	2 846 501	2 921 501	2 921 501
b) nombre d'actions émises	14 232 506	14 232 506	14 232 506	14 607 505	14 607 505
c) nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	1
II. Résultat global des opérations effectives					
<i>les amortissements et provisions sont mentionnés "nets de reprises"</i>					
a) chiffre d'affaires hors taxes (euros)	80 741	1 455 374	200 000	68 833	50 000
b) résultats avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-149 583	-188 940	-1 433 687	-695 538	-1 470 146
c) résultats avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-149 583	-188 940	-1 433 687	-695 538	-1 470 146
d) impôt sur les bénéfices (euros)	0	0	0	0	0
e) participation légale (euros)	0	0	0	0	0
f) résultats après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-1 828 301	512 597	-660 533	-860 571	-1 730 523
g) montant des bénéfices distribués (euros)	0	0	0	0	0
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) bénéfices avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-0,01	-0,01	-0,10	-0,05	-0,10
b) bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-0,01	-0,01	-0,10	-0,05	-0,10
c) bénéfices après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-0,13	0,04	-0,05	-0,06	-0,12
d) dividende versé à chaque action (euros)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Personnel					
a) nombre de salariés (effectif moyen annuel)	1	1	1	0	1
b) montant de la masse salariale (euros)	147 943	170 076	151 294	174 303	212 523
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (euros)	46 361	51 501	52 170	42 649	65 815